CHC
FRC
5130

LOIS

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE,

AN IV.e

DE LA REPUBLIQUE UNE ET INDIVISIBLE.

N.° 180.

(N.° 1100.) *LOI portant proclamation de l'acceptation par le peuple français, de la constitution qui lui a été présentée par la Convention nationale.*

Du 1.er Vendémiaire.

LA CONVENTION NATIONALE, après avoir entendu le rapport que lui a fait son comité des décrets, procès-verbaux et archives, du recensement des votes émis sur la constitution présentée à l'acceptation du peuple français, DÉCLARE, au nom du peuple français, que la constitution est acceptée, et qu'elle est la loi fondamentale de la République.

La présente déclaration sera proclamée dans le jour à Paris, et envoyée par des courriers extraordinaires aux départemens et aux armées, et publiée dans toutes les communes.

Visé. Signé *Lehault*, *Enjubault.*

Collationné. *Signé* T. Berlier, *président;* Garrau, Gourdan, J. Poisson, Derazey, Bernier, *secrétaires.*

(N.° 1101.) *LOI concernant l'acceptation par le peuple français, des décrets des 5 et 13 Fructidor, sur la réélection des deux tiers de la Convention nationale.*

Du 1.er Vendémiaire.

La Convention nationale, après avoir entendu le rapport du comité des décrets, procès-verbaux et archives, du recensement des votes émis sur les décrets des 5 et 13 fructidor, soumis à la sanction du peuple français, déclare, au nom du peuple français, que ces décrets sont loix de la République, et que les assemblées électorales seront tenues de s'y conformer.

La présente déclaration sera proclamée dans le jour à Paris, et envoyée par des courriers extraordinaires aux départemens et aux armées, et publiée dans toutes les communes.

Visé. Signé *Lehault*, *Enjubault.*

Collationné. *Signé* T. Berlier, *président;* Garrau, Gourdan, J. Poisson, Derazey, Bernier, *secrétaires.*

Certifié conforme aux originaux, visés et collationnés

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO

par les représentans du peuple inspecteurs, président et secrétaires dénommés au bas de chacun d'eux.

Les membres de l'Agence de l'envoi des Lois,

CHAUBE, DUMONT.

Certifié conforme à l'exemplaire envoyé par l'agence de l'envoi des lois, aux administrateurs du district de

A BLOIS de l'Imprimerie nationale du département de Loir et Cher, chez J. F. BILLAULT.